

## CIRCULAIRE N°1043 DU 05 Juin 2001

**OBJET : Commissionnaires en Douane  
Agrés pour le dédouanement des  
Boissons alcooliques, tabacs et  
Cigarettes.**

**REF** : Additif à la circulaire n°1023  
du 26 janvier 2001

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que la liste des commissionnaires en Douane agrés autorisés pour le dédouanement des boissons alcooliques, de tabacs et cigarettes est complétée ainsi qu'il suit :

- ENVOL TRANSIT COTE D'IVOIRE

La présente circulaire qui complète ma circulaire n°1023 du 26 janvier 2001 est d'application immédiate.

### **AMPLIATIONS –**

- Synd. des Transitaires S/C SAGA-CI
- Synd. National des Transitaires
- FNISCI
- FENADIS
- CH CCE et IND
- FEDERMAR
- Toutes Directions Douane

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

**K. GNAMIEN**

